

Deux bureaux d'accueil pour les primo-arrivants à Bruxelles

MIGRATIONS Appel à candidatures de la Cocof

- C'est une surprise : la Cocof avait lancé un appel à candidatures pour la création d'un seul bureau d'accueil pour les primo-arrivants.
- Le gouvernement a finalement décidé qu'il y en aura deux.

On attendait de connaître le candidat retenu par le gouvernement francophone bruxellois parmi quatre candidats pour la création d'un premier bureau d'accueil pour les primo-arrivants (bapa) dans la Région capitale. Jeudi, le gouvernement a créé la surprise en annonçant qu'il n'y aurait pas un, mais deux bureaux d'accueil qui seraient créés dans la capitale d'ici à la fin de l'année, « suite à la crise internationale ». Les deux ASBL retenues sont Via, un projet élaboré en commun par les communes de Schaerbeek et Molenbeek, et Bapa BXL, proposé par la Ville de Bruxelles et son CPAS.

Le budget initial prévu par la

Cocof a donc été doublé, passant à quelque trois millions d'euros, puisque l'appel à candidatures initial prévoyait un budget annuel d'1,5 million d'euros. Il portait sur la création d'un bapa capable de prendre en charge deux mille dossiers par an. Cette capacité est donc également multipliée par deux, passant à quatre mille dossiers par an, sachant qu'à terme, la Cocof prévoit l'ouverture de six bureaux d'accueil du même type. Ce qui restera vraisemblablement en dessous des besoins réels, puisqu'en 2013, ce sont 40.000 primo-arrivants qui ont été accueillis sur le territoire bruxellois.

Le cahier de charges de ces bureaux d'accueil est l'organisation d'un parcours d'intégration en deux volets : une formation de dix heures sur les droits et devoirs des personnes qui résident en Belgique accompagnée d'un

bilan personnel d'une part, et un programme d'accompagnement d'autre part, qui peut comporter une formation à la citoyenneté d'un minimum de cinquante heures ainsi que la mise en route d'autres formations orientées vers l'emploi ou l'apprentissage linguistique.

Il n'est nullement question à ce stade de rendre ce parcours d'intégration obligatoire, comme l'exigeait récemment le MR

bruxellois (*Le Soir* du 5/9). Pour des raisons budgétaires, d'abord (il faudrait vingt bureaux d'accueil pour accueillir 40.000 primo-arrivants par an), mais aussi politiques. Le ministre-président Rudi Vervoort (PS) le rappelait dans nos pages mardi : « *Le caractère obligatoire est acté dans notre déclaration de politique générale* ». Mais il ajoutait : « *la Cocof ne peut pas légalement rendre ce parcours obligatoire, il faut donc effectivement une ordonnance de la Commission communautaire commune* » (Cocom). Un accord de principe existe sur ce point entre la Région et la Cocom, « *mais il faut encore en préciser les modalités* », ajoutait Rudi Vervoort.

Pour Sarah Turine (Ecolo, Molenbeek) ou Faouzia Hariche (PS, Ville de Bruxelles), ce caractère obligatoire, de toute façon, est relativement secondaire : les primo-arrivants sont selon elles, dans leur toute grande majorité, en demande d'un tel accompagnement. ■

PIERRE VASSART